

Avis n°23

du Conseil wallon de l'économie sociale

**sur le Plan Marshall 4.0 – Small Business Act 2015-2019 –
Opérationnalisation des recommandations du Conseil des
PME**

Adopté le 28 juillet 2016 sur base d'une consultation électronique

I. SAISINE

Le 9 juin 2016, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur la note relative au nouveau Small Business Act 2015-2019.

Le 16 juin 2016, le Ministre J.-C. MARCOURT a sollicité l'avis du Conseil wallon de l'économie sociale sur ce dossier.

Par ailleurs, le Conseil économique et social de Wallonie est également consulté.

II. RÉTROACTES

Actions en faveur des PME

Les PME ont été placées au cœur de la politique économique de la Wallonie. Ainsi a été initié le SBA wallon en 2011 afin de renforcer la mise en œuvre du SBA européen en Wallonie en cohérence avec la DPR et les compétences de la Région.

Différentes initiatives ont été lancées pour permettre de nouvelles avancées pour les PME wallonnes (4 thématiques : entrepreneuriat, internationalisation, financement, innovation).

Un Parlement des PME a été mis en place afin de consulter les PME sur les pistes prioritaires à mener.

La stratégie wallonne pour les PME s'inscrit dans une politique économique globale avec un plan stratégique transversal et des programmes spécifiques :

- Plan Marshall 4.0.
- Programme Creative Wallonia.
- Digital Wallonia.
- L'économie circulaire (accords de branche simplifiés).
- Le soutien à l'économie sociale et au développement du mouvement coopératif. L'objectif sous cette législature est de poursuivre les actions en faveur de l'économie sociale au travers de deux axes :
 - intégration de l'économie sociale au sein de l'AEI (réforme des agences-conseil en économie sociale);
 - soutien au développement des coopératives (apports en capital, reprises d'entreprises par les travailleurs).
- Fonds structurels (FSE – FEDER).
- Accord structurant avec le secteur financier.
- La réforme du paysage des opérateurs de l'animation économique (réseau unique de soutien à la création d'activités, d'innovation et de croissance des entreprises avec des opérateurs généralistes et spécialisés).

Un manifeste pour les PME

Un manifeste a été élaboré au sein du Conseil des PME au départ de 5 groupes de travail thématiques. Des mesures ont été retenues.

Ces mesures concernent 5 vecteurs :

- Stimuler l'entrepreneuriat.
- Faciliter l'accès au financement.

- L'internationalisation.
- L'innovation.
- La simplification administrative.

Ces vecteurs sont décomposés en axes comprenant un certain nombre de mesures. 55 mesures ont été approuvées par le Conseil des PME début 2016.

Small Business Act 2015-2019

Le nouveau Small Business Act prévoit la structuration de la politique en faveur des PME autour

- de deux macro-objectifs :
 - création d'entreprises nouvelles;
 - stimuler la croissance et la performance des PME existantes.
- et d'un objectif transversal de simplification administrative.

Les moyens financiers pour la mise en œuvre du SBA viennent de trois sources :

- crédits classiques des Ministres compétents;
- Plan Marshall 4.0;
- FEDER.

Les mécanismes de soutien aux entreprises sont structurés sur trois niveaux (en fonction de l'intensité du soutien et du cycle de vie de l'entreprise) :

- soutien de « premier niveau » → max. 200.000 € sur trois ans
montant disponible : 32 Mios €/an sur 5 ans soit 160 Mios €
- soutien de « second niveau » → aide à l'investissement et à la recherche
montant disponible : 300 Mios €/an sur 5 ans soit 1,5 Mios €
+ Axe 4 FEDER (investissement économiseur d'énergie) : 32 Mios € sur 5 ans
- mécanismes de soutien qui relèvent des outils financiers. Optimisation dans le cadre de l'accord conclu avec le secteur bancaire
montant : 2,81 Mias € sur 5 ans
+ 47 Mios € pour le financement de projets PME générateurs d'économie d'énergie.

Gouvernance du SBA

Le Gouvernement wallon entend poursuivre l'objectivation des choix par le recours à des jurys indépendants.

Le Conseil des PME est prolongé et remplace le Conseil du SBA.

Le suivi du nouveau SBA sera assuré d'une part par le Conseil des PME et d'autre part par les groupes de travail thématiques basés sur les 5 vecteurs (voir supra).

III. Avis

Le **CWES** se réjouit du fait que le Gouvernement wallon ait décidé de mettre en œuvre un SBA 2015-2019, centré sur la création et la croissance des PME et s'inspirant fortement des mesures proposées dans le cadre du « Manifeste pour les PME ».

En particulier, il considère que les cinq « vecteurs de croissance » retenus (l'entrepreneuriat, le financement, l'internationalisation, l'innovation, la simplification administrative) correspondent parfaitement aux enjeux cruciaux auxquels sont confrontées les PME. Il trouve en outre opportun que ces enjeux soient déclinés à travers deux macro-objectifs : la création de nouvelles PME et la croissance des PME existantes, eux-mêmes supportés par l'objectif transversal de simplification administrative.

Au niveau des mesures et processus repris dans la Stratégie PME, le **CWES** met en avant les éléments suivants :

- la demande de simplification administrative exprimée de manière récurrente par le CESW a trouvé écho, à travers, notamment la rationalisation des aides de 1^{er} niveau et la mise en place d'un point de contact unique pour les solliciter;
- les mesures dédiées à l'accompagnement prévues dans l'axe « création d'entreprises » constituent un élément clé pour améliorer le taux de survie des starters wallonnes. Le **CWES** insiste cependant pour que toutes les catégories de starters (demandeurs d'emplois, étudiants, salariés désireux de devenir entrepreneurs, ...) puissent y avoir accès ;
- l'amélioration du CED-W dans le sens d'une approche plus proactive des entreprises en difficulté et la proposition d'adopter une approche plus systématique des solutions visant à un redressement de l'entreprise au niveau managérial constituent des éléments positifs supplémentaires. Le **Conseil** rappelle toutefois qu'il convient de veiller à une bonne répartition des rôles entre le CED-W et la SOGEPa en cette matière ;
- la mise en place de nouvelles actions destinées à faciliter la participation des PME aux marchés publics rencontre les préoccupations formulées à de nombreuses reprises par les interlocuteurs sociaux. Ces actions pourraient toutefois être utilement complétées par le renforcement du monitoring des comportements de paiement des pouvoirs locaux au travers de la tutelle régionale.

En dépit de tous ces éléments positifs, le **CWES** souhaite insister sur l'importance de soutenir, de manière plus marquée encore, la croissance et l'innovation des PME en ce compris des entreprises de taille moyenne (ME) qui ne reçoivent pas toujours l'attention que leur position structurante pour l'ensemble de l'économie wallonne mérite :

- pour l'aspect croissance, il s'agirait de mettre en place des services de soutien spécifiques pour les entreprises témoignant d'un potentiel et d'une volonté de croissance important ;
- pour l'aspect innovation, en ce compris son volet non-technologique, le **Conseil** note qu'il n'est pas encore assez présent dans les PME. Pour y remédier, le **CWES** préconise qu'une réflexion soit menée afin de définir le plus rapidement possible des mécanismes de soutien plus ambitieux que ceux actuellement existants et ce, afin de toucher le plus grand nombre possible d'entreprises.

Enfin, le **CWES** encourage le Gouvernement wallon à poursuivre sans délai la mise en œuvre du SBA.

Les **représentants de l'économie sociale** souhaitent cependant apporter quelques commentaires supplémentaires.

Ainsi, si les **représentants de l'économie sociale** souscrivent aux principes transversaux proposés, ils proposent d'adapter le principe 'entreprendre à tout âge' par le principe 'entreprendre à tout âge et sous toutes les formes' pour reprendre toutes les dimensions de l'entrepreneuriat (individuelles, collectives ; en quête de profit, en quête de sens et de plus-value sociétale ; industrielle ; artisanale ; ...).

De ce fait, sur toutes les actions liées à la communication et à la sensibilisation, les **représentants de l'économie sociale** estiment qu'il est primordial de mettre en œuvre le principe transversal « entreprendre à tout âge et sous toutes les formes », et donc de communiquer et sensibiliser à l'entrepreneuriat porteur de valeurs sociétales, l'entrepreneuriat coopératif et collectif, l'entrepreneuriat en économie sociale ...

De ce fait, chaque fois qu'il y a sensibilisation, communication, mise en avant d'entrepreneurs, concours de 'business plan', ... il faut prendre en compte la diversité d'entreprendre et mettre en avant des entreprises de tous types : individuelles, collectives, sociales, privées, industrielles, artisanales ...

De manière générale, les **représentants de l'économie sociale** estiment que toutes les actions proposées en matière d'enseignement ne prennent pas suffisamment en compte l'enseignement professionnel ou qualifiant. Or c'est dans ces filières-là que l'on retrouve aussi le plus d'entrepreneurs potentiels (maçon, boulanger, boucher ...).

Par ailleurs, les **représentants de l'économie sociale** souhaitent aussi que le principe 'd'encourager la prise de risque' prenne bien en compte toutes les questions liées au **repreneuriat** d'entreprises par les travailleurs.

Les **représentants de l'économie sociale** estiment cependant qu'une dimension n'a pas été suffisamment mise en avant dans ce SBA 2015-2019 : un levier de développement des entreprises est l'inscription dans des réseaux et des groupes. Un mécanisme particulier a été mis en place dans le cadre de la première alliance emploi environnement : les grappes et clusters d'entreprises. Les **représentants de l'économie sociale** pensent là à des grappes et clusters de petites tailles, à un niveau local, sur des métiers ou secteurs proches et non aux pôles de compétitivité mis en place au niveau de la Wallonie, réunissant des entreprises de tous types. Il serait pertinent de favoriser le développement de nouvelles grappes et clusters au sein d'autres secteurs, d'autres territoires et d'autres activités.

Dans tous les cas, les **représentants de l'économie sociale** sont disponibles pour imaginer avec le gouvernement wallon les actions concrètes les plus pertinentes qui pourraient être menées pour toutes les actions envisagées dans le cadre de l'économie sociale :

Les actions existantes qui seront renforcées :

- Soutien de l'image positive de l'entrepreneuriat au travers de l'initiative de sensibilisation à **l'entrepreneuriat collaboratif** ;
- Définition et maintien d'un réseau unifié de Structure d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (**SAACE**), se rapprochant des cellules de reconversion professionnelles sous la coupole de l'AEI.
- Révision du décret relatif aux **agences conseil** pour les intégrer pleinement dans le réseau des opérateurs d'accompagnement de l'AEI.
- Accompagner toute personne qui finance le démarrage de son activité en mobilisant des fonds propres, individuellement ou **collectivement** pour la préparation de son dossier de financement.
- Soutien au Microcrédit.
- Soutien à l'émergence de nouvelles coopératives via la pérennisation de la mesure BRASERO

Les **actions nouvelles** à développer :

- Information et promotion de l'entrepreneuriat coopératif en montrant des témoignages de coopératives, en vulgarisant et en rendant accessible et lisible l'information de type juridique, administratif, social, fiscal...à toute personne, physique ou morale, qui souhaite créer ou développer une coopérative ou participer au capital d'une coopérative.
- Favoriser l'émergence des coopératives de travailleurs.
- Etude de faisabilité à réaliser sur les mécanismes de soutien aux porteurs de projets sous contrat de travail : création d'une infrastructure permettant à des employés sous contrat de travail de développer leur projet
- Investiguer à partir de cas concrets la possibilité d'étendre la Smart à d'autres métiers que les activités artistiques ou de création des sociétés de portage de "petits indépendants" régionales
- Renforcement de l'insertion et la mise en œuvre de clauses environnementales, sociales et éthiques favorisant la participation des PME aux marchés publics
- Mise en place d'une législation favorisant les reprises d'entreprise par leurs travailleurs
- Mise en place du prêt coup de pouce: dispositif s'adressant aux particuliers qui prêtent à une ou plusieurs starters (entreprise âgée de cinq ans maximum) et donnant droit à une déduction fiscale
- Analyse de faisabilité à mener d'un mécanisme de garantie des entrepreneurs capitalisant leur société
- Organisation d'événements de sensibilisation concernant les sources de financement alternatives (crowdlending, crowdfunding, ...)
